

ÉLECTION

d

COLLECTE

d

N^o.

20

Indiquer si c'est le Syndic
ou les Collecteur.Remplir le nombre de
Votans.Remplir le nombre des
Membres à élire.On indiquera dans le blanc
si c'est par la voie du ser-
utin, ou si c'est à haute voix
à défaut de Signataires.Indiquer par le Syndic ou
par le Collecteur.Indiquer successivement
tous les Membres nommés.Insérer le nom du Syndic
élu.

PROCES VERBAL

D'ASSEMBLÉE PAROISSIALE.

L'An mil sept cent quatre-vingt sept le douze jour
du mois d'août les Habitans composant la Communauté
de la paroisse de Legaudels convoqués au son de la cloche, en la
manière accoutumée, à l'issue de Messes paroissiales, à la diligence de
Nous Jean Auguste de la Cour, Juge de la Cour de Legaudels, de la Cour de
assité de M^{re} Antoine Sabourier que nous avons pris & nommé pour
Greffier de l'Assemblée, en vertu de l'Ordonnance rendue par Monseigneur
l'Intendant de cette province d'Auvergne, en date du 4 du présent
mois, icelle lue, publiée & affichée dans notre Communauté, vérification
préalablement faite des contributions foncières ou personnelles, pour
reconnoître ceux des Habitans qui doivent former la présente Assemblée,
elle s'est trouvée composée de cent vingt votans en présence desquels
ayant déterminé le nombre des Membres à élire pour l'Assemblée muni-
cipale, en conséquence de l'article II. du Règlement du 8 Juillet de
la présente année, & le nombre ayant été fixé à neuf
d'après celui des feux dont la Communauté se trouve composée, il a
été procédé à leur élection successivement
& les suffrages recueillis par Nous Juge
le Sr Jean Sabourier de la Cour ayant réuni le plus grand nombre, a été
élu premier membre, le Sr Laurent Commail second Membre,
le Sr Jean Commail duquel trois autres membres, le Sr Jean de la Cour de
par lequel quatre autres membres, Louis Terraffaudan, cinq autres membres
le Sr Terraffaudan six autres membres, Alexandre Jaurand
dumoulin neuf autres membres, Damien Bourneux dix autres
membres, Antoine Marchal de la Cour onze autres membres
Louis Jaurand de la Cour de Legaudels
lesquelles nominations faites & agréées des Membres élus, il a été de suite
procédé par la même voie & dans la même forme, à l'élection du Syndic
de l'Assemblée municipale, & a été élu le Sr Jacques de la Cour
compat Juge de la Cour de Legaudels

N^o. Si la circonstance prévue n'a pas lieu, l'article ci-contre sera inutile & rayé.

& attendu que la nomination dudit Syndic se trouve en faveur de l'un des Membres déjà élus, il a été de suite & dans la même forme procédé à son remplacement, & le sieur
y a été nommé

lesdites Elections de Membres & de Syndic terminées, le présent procès verbal a été clos & rédigé triple, lesdits jour, mois & an que dessus, & sur l'original qui sera adressé à M. le Subdélégué de Mgr. l'Intendant au Département de ~~Strasbourg~~ ont signé tous les Délibérans qui ont su le faire avec Nous, ~~Notre Jureur~~ & ledit Greffier, les deux autres expéditions signées seulement de Nousdits & du Greffier, l'une a été remise présentement au Syndic de l'Assemblée municipale, & la seconde demeurée en notre pouvoir.

Syndic ou Collecteur.

original

Sans Commune ~~Pharboisier~~

Antoine Martin ~~Boisier~~ oncle

Joseph ~~Boisier~~ Commune de Durmes

Du tout ~~Boisier~~